



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL DE BLONAY – SAINT-LEGIER

ERRATUM AU PRÉAVIS MUNICIPAL 35-2026

Participation de la Commune de Blonay – Saint-Légier aux travaux nécessaires à l'assainissement du revêtement anticorrosion du Pont de Fenil, pour un montant total de CHF 490'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction du préavis municipal n°35-2026.

Afin d'assurer la parfaite clarté des éléments financiers soumis à votre délibération, nous vous prions de bien vouloir prendre note de la rectification suivante à la **page 9** du document :

Coûts financiers annuels

- **Au lieu de :**

Amortissement annuel : **12'2500.00**

- **Il faut lire :**

Amortissement annuel : **CHF 12'250.00**

Cette correction d'ordre purement dactylographique ne modifie en rien la logique financière globale ni les conclusions présentées dans le préavis.

En vous remerciant de prendre note de cette modification lors de vos travaux et délibérations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

S. Krebs



Le secrétaire

J.-M. Guex

Blonay, le 22 septembre 2026